



PAS'partout

Du 23 mars 2017

La formation, ça nous concerne !

Depuis les années Sarkozy, la formation avait disparu. Adieu stages de 2, 3, 5 semaines sur des sujets choisis par les enseignants. Le plan de formation, un pavé de 200 pages qui traînait en salle des maîtres, tout corné d'avoir été tant feuilleté, fut remplacé par un document informatique de 2 pages. Je ne suis pas un dinosaure et je ne parle que de l'avant 2007 !

Pour la 2ème année consécutive, la formation est revenue... au compte-goutte. Les stages font au maximum 2-3 jours, souvent non consécutifs et s'adressent à des « publics ciblés » ou « publics désignés ». Autrement dit, on ne choisit pas et on doit être content quand on a droit à une formation de 2 jours ! Les délégués du personnel sont invités, 1 fois par an en juin, à un « conseil de formation » pour la présentation du plan de formation sous forme d'un beau powerpoint dans lequel apparaissent des intitulés alléchants et en face un « nombre d'heures de formation » phénoménal puisqu'il totalise tout le département sur l'année.

Le PAS n'étant absolument pas satisfait, réclamait un Groupe de Travail sur la formation dès l'automne pour avoir son mot à dire. La ténacité paie parfois et nous avons eu le 7 mars dernier, un Groupe de Travail sur le sujet. En voici un résumé.

Au sommaire :

Plan de formation départemental

Congé formation

DIF

Formation ASH

CAFIPEMF

La formation des PE Stagiaires par les PEMF et les équipes

Le Plan de formation départemental

L'année dernière, ont principalement été formés les formateurs (PEMF, CPC) qui cette année assurent la retransmission. 14000 journées de formation ont été prévues pour 2016-2017 soit en moyenne 2 journées par enseignant. Dans la pratique, certains ont 3, 4, 5, 6 journées et beaucoup n'ont rien. En janvier, 5000 journées avaient déjà eu lieu. Les stages accueillent tous 25 enseignants, à la fois des « équipes d'école », des enseignants désignés (PMQC, TPS) et des candidats individuels.

Cette année, la formation a commencé dès le 5/09 mais les enseignants ne l'ayant appris qu'à la pré-rentrée, il y a eu de l'absentéisme. Le plan 2017-2018 devrait nous être communiqué dès le mois de juin afin que nous puissions anticiper.

Une formation pour les remplaçants !

Nous avons demandé à ce que la formation pour les enseignants « en classe » ne démarre pas la semaine de la rentrée d'une part, et d'autre part à profiter de ce moment où les « remplaçants » sont disponibles pour les former, eux, à ce poste particulier, en mélangeant des remplaçants débutants et expérimentés.

Une formation « obligatoire » :

Nous déplorons l'absence de choix des enseignants. En effet, c'est la hiérarchie qui décide qui doit être formé sur quoi. Nous avons protesté mais la réponse de la **DASEN est claire** : « **c'est l'employeur qui définit les besoins de formation. L'enseignant n'est pas forcément le mieux placé pour savoir ce dont il a besoin en formation** ». **Voilà donc le sens du mot « pilotage » en application.**

Toute formation est obligatoire dans la mesure où l'on reçoit un « ordre de mission » donnant droit à remboursement (bien que des T2 aient été « invités », ils en ont reçu un pour être remboursés). Aucune ne peut avoir lieu sur le temps de midi.

Une formation qui évolue :

La DGESCO a mis en place une formation par « web diffusion ». Dans toute la France, simultanément, en utilisant les nouvelles technologies, des intervenants situés dans différents lieux géographiques pouvaient être entendus dans tous les lieux de formation installés, échanger entre eux en direct. Dans un 2ème temps, les auditeurs pouvaient poser des questions transmises aux intervenants et après un temps de préparation, les intervenants répondaient. Il y en a eu deux cette année. Mais pour qui donc ? Cette formation sur temps scolaire n'était destinée qu'aux IEN, CPC, PEMF et directeurs déchargés.

Une formation « comme la pluie » :

On constate avec cette formation « web diffusion » comme avec bien d'autres, que l'administration croit que la formation se diffuse comme la pluie, qu'il suffit de former les directeurs/trices pour que ça « retombe » et que tout le monde en profite. C'est un mythe ! On le sait, on ne profite bien d'une formation que si on y a participé soi-même, si on a été acteur (ne serait-ce que par une audition attentive). Comment peut-on espérer faire évoluer les pratiques pédagogiques ainsi ?

La formation continue à l'ESPE :

Les ESPE depuis la refondation, doivent être des pôles pour la formation continue. Dans la pratique, ils ont encore du mal à rayonner. Pourtant, l'ESPE de Grenoble organise de nombreuses conférences de qualité en soirée. Mais l'on déplore d'une part la trop faible communication (il faudrait que chaque soirée soit communiquée à toutes les écoles du département), d'autre part la centralisation sur Grenoble.

Congé formation :

Déjà 70 demandes ! Comme l'année dernière, les demandes seront classées en 2 catégories : formation pour évoluer dans la profession, formation pour se recycler. Alors que la priorité pour la première catégorie était d'envoyer en formation de psychologie car le diplôme était requis pour devenir psychologue scolaire, maintenant qu'il ne l'est plus, les priorités changent. Au niveau du département, les priorités définies sont l'accompagnement des élèves allophones d'une part, l'enseignement de l'allemand et de l'italien d'autre part.

L'administration a fait le choix de privilégier les demandes pour « finaliser des projets » plutôt que pour en commencer. Dans le même ordre d'idée, la DASEN peut accorder des disponibilités pour terminer une formation déjà commencée tout en travaillant ou en congé formation alors qu'elle n'accorde pas de disponibilité pour commencer une formation.

Comme les années précédentes, le barème n'intervient pas (au grand dam de nos collègues du Snuipp) ou uniquement pour départager deux candidats dans des situations similaires. Le traitement est humain, tout en tenant compte de critères.

Le fait de renouveler sa demande n'est également pas pris en compte, l'administration constatant que certains demandent chaque année, en changeant de formation demandée d'une année sur l'autre. Il faut toutefois s'interroger sur le sens de telles demandes.

DIF : c'est le droit individuel à formation

Le DIF est très peu connu et l'administration ne reçoit que 20 à 30 demandes par an. Il s'agit d'un crédit d'heures de formation de 120h qui se régénère à raison de 20h max par an.

Nous y avons tous droit et il ne peut nous être refusé s'il satisfait aux critères suivants :

- avoir lieu hors temps scolaire
- pour une formation y ouvrant droit

De quoi s'agit-il ?

C'est la possibilité d'être payé 50 % en plus pendant ce temps de formation. Exemple : pendant les vacances scolaires, je fais un stage de 5 jours (30 heures) avec un organisme autorisé. Ce mois-là, je touche 2,5 jours de salaire en plus. Par contre, c'est à moi de payer ma formation !

Pour celles et ceux qui veulent se former en FLE, pensez-y ! Certaines formations ou congrès de Mouvements pédagogiques reconnus y ouvrent droit.

Attention : Le DIF est également valable pour des formations à distance

Formation ASH :

En 2016-2017, il y a eu des départs pour les formations suivantes :
psychologue scolaire : 2 ; option D : 7 ; option F : 5 ; option G : 2.

Pour l'année prochaine, le nombre de départs possibles n'est pas encore connu.

Attention : problème pour la direction de SEGPA : plus de la moitié des directeurs de SEGPA partent en retraite. Pour devenir directeur de SEGPA il faut une formation à Suresnes (loin donc cher !) et être déjà titulaire de l'option F or le « vivier » du département est insuffisant.... À moins que la formation ne soit renouvelée ?

CAFIPEMF :

Cette année du « nouveau » CAFIPEMF a été un peu chaotique. L'ESPE a du mal à mobiliser ses formateurs et l'accompagnement des candidats à l'admission a du être suppléée par les équipes de circonscription. L'administration entend anticiper l'année prochaine avec un premier temps dès juin lors duquel un travail de groupe permettra à chacun de dégager sa problématique de mémoire. Si les formateurs de l'ESPE ne sont pas mobilisables, les CPC doctorants prendront le relais.

Formation des PE Stagiaires par les PEMF et les équipes :

Cette année, l'Isère a fait le choix de décharger les PEMF à tiers temps au lieu d'un quart comme prévu par le dernier décret et ce afin d'assurer le suivi de tous les stagiaires. Il y a donc l'équivalent de 22,75 postes à plein temps consacré à l'accompagnement des PES par les PEMF.

Le PAS avait posé de nombreuses questions auxquelles la DASEN et l'IENA ont répondu :

'Le PEMF est polyvalent et peut donc suivre n'importe quel stagiaire indépendamment des niveaux dans lesquels il a lui même enseigné. L'administration refuse qu'il y ait des « spécialistes »'. Au PAS, nous pensons que même si un enseignant expérimenté est théoriquement à même de conseiller même dans un cycle ou il n'a jamais enseigné, un PEMF est plus pertinent quand il maîtrise mieux. Nous avons bien des CPC « spécialisés ».

'Les PEMF sont invités, lorsqu'ils constatent des difficultés chez un stagiaire, non pas à programmer immédiatement une nouvelle visite mais au contraire, à augmenter l'étayage en prévoyant : un temps de préparation conjoint PES-PEMF de séances en classe, une visite du PES dans une autre classe et seulement ensuite, une nouvelle visite'. ... sauf que les PEMF attendent encore un véritable temps de formation approfondi sur le rapport de visite !

'Il est clair que le PEMF joue le double rôle de formateur et d'évaluateur'. Au PAS, nous continuons de penser que ce double rôle est un frein à la formation. C'est souvent l'équité qui est mise en avant pour justifier le même calendrier et le même nombre de visites pour tous les PES, mais peut-on parler d'équité dans les affectations, d'équité de suivi ? 4 visites du tuteur académique (le PEMF) et 1 visite du tuteur ESPE dans l'année nous semblent bien insuffisantes quand il s'agit de remplir 2 fois dans l'année un bilan informatisé sur Astuce.

'Cette année, les T1 n'ont plus qu'une visite de PEMF car ils ont un temps de formation avec PEMF hors classe plus important (*ndlr : 2 jrs au lieu de 9h*). En cas de difficulté, le PEMF doit prévenir la circonscription pour qu'elle assure l'accompagnement' (*un mot à la mode qui revient tout le temps !*).

A une remarque du SE qui déplore la suppression des maîtres d'accueil, l'administration a répondu que 'c'est maintenant un rôle joué par les équipes' !
A bon entendeur....

Le PAS n'a pas manqué de faire part du compte-rendu de l'enquête auprès des PES, T1, T2, T3 et enseignants les accueillant à la CAPD, soulignant la souffrance des premiers et la charge de travail pour les seconds, sans oublier les aspects positifs...

Vous pouvez retrouver [la synthèse de cette enquête sur notre site](#).

Notre adresse mail est :

pas38@wanadoo.fr Vous voulez vous désinscrire ?